

DOCUMENT D'AIDE À LA DÉCISION

Document d'aide à la décision : APP-2017-027 - RT
Direction de l'approvisionnement
Objet : Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour l'acquisition de vêtements et équipements pour le personnel policier (option 3 ans) Lots 1 et 7 (appel d'offres n° 2016-50-09)
Date : Le 22 mars 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 26 avril 2016, le comité exécutif de la Ville, par sa résolution CE-2016-05-72 a attribué un contrat pour trois (3) ans (2016, 2017 et 2018) pour l'acquisition de vêtements et d'équipements pour le personnel policier relativement aux lots 1 et 7 (appel d'offres n° 2016-50-09), à Entreprises Forlini – Division Équipement de sécurité universel inc. (NEQ : 1147452214), 5717, avenue Rand, Côte-Saint-Luc (Québec), aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 60 122,00 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 1 (chandails), et une dépense estimée à 74 145,00 \$ pour le lot 7 (sous-vêtements).

Une évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat n° 2016-50-09 a été réalisée par Madame Carole Thibeault, coordonnatrice administration et soutien opérationnel à la Direction du service de police.

Cette évaluation de rendement a été consignée dans un rapport (voir la copie ci-annexée) qui a été transmis au fournisseur par courrier électronique et par poste recommandée le 17 janvier 2017.

Le délai d'au moins 30 jours accordé au fournisseur afin qu'il puisse transmettre à la Ville tout commentaire sur ce rapport expirait le 16 février 2017. L'entrepreneur a transmis ses commentaires écrits dans le délai imparti, soit le 15 février 2017.

À la suite de l'examen des commentaires reçus du fournisseur, la personne ayant réalisé l'évaluation de rendement, de concert avec le directeur de la direction requérante et le responsable de l'encadrement et de la mise en œuvre du processus d'évaluation, a décidé de ne pas modifier les motifs énoncés à la section 5 du rapport d'évaluation de rendement.

Pour que cette évaluation de rendement insatisfaisante devienne définitive, elle doit être approuvée par le conseil de la Ville au plus tard le 60^e jour suivant la réception des commentaires du fournisseur, soit au plus tard le mercredi 12 avril 2017. Une copie certifiée conforme de l'évaluation approuvée, le cas échéant, sera transmise au fournisseur.

À la suite de cette approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant, le nom de ce fournisseur sera inscrit au Registre des entrepreneurs ou fournisseurs dont le rendement a été jugé insatisfaisant, lequel sera publié sur le site Internet de la Ville durant une période de deux ans suivant la date d'adoption de la résolution du conseil de la Ville.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

En l'absence d'approbation de cette évaluation de rendement insatisfaisant par le conseil de la Ville dans le délai ci-dessus imparti, la Ville ne pourra utiliser celle-ci pour refuser toute soumission de cet entrepreneur au cours des deux prochaines années.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Comité exécutif du 4 avril 2017
Conseil de la Ville du 10 avril 2017

Le délai légal de l'approbation de cette évaluation de rendement insatisfaisant expirant le 12 avril 2017 étant un délai de rigueur, il est important que cet échéancier soit respecté.

PERSONNES CONSULTÉES

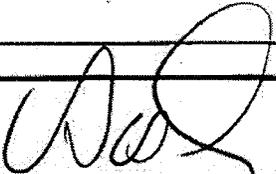
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Carole Thibeault	22/03/2017	Coordonnatrice administration et soutien opérationnel

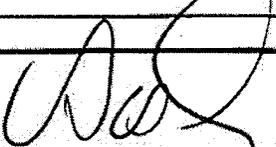
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour l'acquisition de vêtements et équipements pour le personnel policier (option 3 ans) des lots 1 et 7 (appel d'offres n° 2016-50-09), intervenu avec Entreprises Forlini – Division Équipement de sécurité universel inc.

Liste des pièces jointes : Copie du rapport d'évaluation de rendement

Préparé par : Sarah Cloutier		Titre d'emploi : Commis-Secrétaire	
Recommandé par : Vincent Vu, Directeur			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 22 / 03 / 2017	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE


Signature de la Direction générale :  Date : 17,03,23

RAPPORT D'ÉVALUATION DE RENDEMENT

(À transmettre à l'entrepreneur au plus tard le 60^e jour suivant celui de la fin du contrat, si le rendement est jugé insatisfaisant)

1 IDENTIFICATION DE LA DIRECTION REQUÉRANTE	2 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR OU DU FOURNISSEUR
Nom : Direction du service de police	Nom : Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. (NEQ : 1147452214)
Adresse : 1035, chemin du Sault Lévis, Québec G6W 5M6	Adresse : 6855, Saint-Jacques Ouest Montréal, Québec H4B 1V3
Téléphones : 418-835-4791	Télécopieur : 418-839-1422
Téléphone : 514-369-6699	Télécopieur : 514-369-0874
Adresse courriel : c.thibeault@ville.levis.qc.ca	Adresse courriel : peter@unissafery.com
Nom du maître d'oeuvre : Carole Thibeault	Nom du chargé de projet : Peter Fortini
3 IDENTIFICATION DU CONTRAT	
Numéro du contrat : 2016-50-09 lots 1 et 7	
Titre du contrat : Acquisition de vêtements et équipements pour le personnel policier (option 3 ans)	
Secteur d'activité : Services professionnels <input type="checkbox"/> Services de nature technique <input type="checkbox"/> Travaux de construction <input type="checkbox"/> Approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/>	
Date prévue de début du contrat : Mai 2016	Date prévue de fin du contrat : 31 décembre 2018
N.B. : Si le rendement est jugé insatisfaisant, le présent rapport doit être transmis à l'entrepreneur ou au fournisseur au plus tard le 60 ^e jour suivant celui de la fin du contrat qui en fait l'objet.	
4 NOM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR RÉALISER L'ÉVALUATION	
Nom : Carole Thibeault	Titre : Coordonnatrice administration et soutien opérationnel

RAPPORT D'ÉVALUATION DE RENDEMENT

(À transmettre à l'entrepreneur au plus tard le 60^e jour suivant celui de la fin du contrat, et le rendement est jugé insatisfaisant)

5	ÉVALUATION DE RENDEMENT
----------	--------------------------------

Instructions

Conformément au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les clés et villes et à sa Politique d'approvisionnement (P-2003-02), votre rendement a fait l'objet d'une évaluation en regard du contrat ci-dessus mentionné. Cette évaluation de rendement insatisfaisant est consignée dans le présent rapport en regard de l'un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et pour les motifs invoqués.

CRITÈRES	Pondération (a)	Note (b) / 5 **	Note pondérée (a x b)	MOTIFS (fondés sur les faits et les avis documentés lors de l'exécution du contrat dans les rapports d'événement (voir modèle de l'Annexe D. Si l'espace est insuffisant, veuillez utiliser des feuilles supplémentaires.)
1) Conformité aux exigences du devis	5	1	5	<p>La livraison des fournitures est effectuée en plusieurs lots contrairement au devis qui stipule à la clause 1-2: que «la livraison totale (100%) des fournitures en une seule livraison est exigée pour éliminer les livraisons différées». De plus les livraisons ne sont pas accompagnées de bons de livraison. Avis donné le 5 octobre par courriel d'inclure des bons de livraison avec la marchandise livrée.</p>
2) Communications et collaboration	5	3	15	<input type="checkbox"/>
3) Ressources humaines et matérielles fournies	5	3	15	<input type="checkbox"/>
4) Respect des échéances et des délais	5	1	5	<p>La livraison des fournitures ne respecte pas les délais indiqués au devis.</p> <p>Selon la clause 1-2 des instructions aux soumissionnaires «des biens faisant l'objet de l'appel d'offres doivent être livrés au plus tard soixante (60) jours après les prises de mesures».</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 et 25 mai 2016, prises des mesures ; • 6 juin 2016, transmission des commandes pour les lots 1 et 7 • 4 octobre 2016 aucun article livré. Transmission d'un avis par courriel ; • 18 novembre 2016, articles non livrés : 06 poires, 85 chaudière, 123 sous-vêtements. Transmission d'un avis par courriel. De plus plusieurs articles livrés ne correspondent pas à ce qui a été commandé selon la prise de mesures. • 23 novembre 2016 transmission d'un avis de défaut et de non-conformité aux obligations du contrat par poste recommandée. Retard de livraison de 65 jours suite à l'expiration du délai de 60 jours.
Total :	20	Total :	40 %	<p>Évaluation globale : Satisfaisante <input type="checkbox"/> insatisfaisante <input checked="" type="checkbox"/></p>

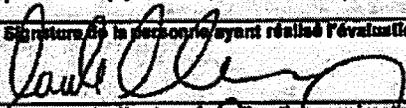
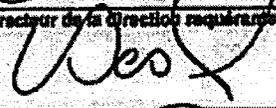
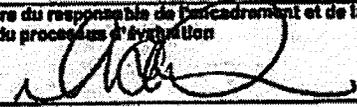
** Une note doit être donnée pour chaque critère en utilisant l'échelle d'évaluation suivante :

1 Inadéquat ou insatisfaisant
2 Manquement important
3 Adéquat

4 Satisfaisant
5 Très satisfaisant

RAPPORT D'ÉVALUATION DE RENDEMENT

(À transmettre à l'entrepreneur au plus tard le 60^e jour suivant celui de la fin du contrat, si le rendement est jugé insatisfaisant)

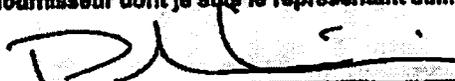
N.B. Pour que la note 1 ou 2 puisse être donnée, un avis écrit ou verbal doit avoir été communiqué à l'adjudicataire. Un adjudicataire est présumé avoir fourni un rendement insatisfaisant dès qu'il obtient la note 2 pour deux (2) critères, ou la note 1 pour un seul critère, ou moins de 70 % pour l'ensemble des critères.	
Signature de la personne ayant réalisé l'évaluation :	Date :
	2017-01-10
Signature du directeur de la Direction requérante	Date :
	17-01-10
Signature du responsable de l'encadrement et de la mise en œuvre du processus d'évaluation	Date :
	17/01/2017

6 COMMENTAIRES DE L'ENTREPRENEUR OU DU FOURNISSEUR
Instructions : L'entrepreneur ou le fournisseur dispose d'un délai de 30 jours de la réception de la copie du présent rapport pour transmettre, par écrit, tout commentaire sur celui-ci (joindre une annexe si nécessaire) à l'adresse suivante : Monsieur Vincent Vu, directeur Direction de l'approvisionnement 6100, rue du Blizzard Lévis (QC) G6X 1C9 En l'absence de commentaires de votre part dans le délai imparti, le conseil de la Ville pourra rendre une décision à l'égard de ce rapport le jour suivant celui de l'expiration de ce délai. La présente évaluation pourra devenir définitive en étant approuvée par le conseil de la Ville au plus tard le 60 ^e jour suivant la réception de vos commentaires et après examen de ceux-ci.
Vos commentaires sur ce rapport d'évaluation de rendement : VOIR DOCUMENT EN PIECE - JOINT

RAPPORT D'ÉVALUATION DE RENDEMENT

(À transmettre à l'entrepreneur au plus tard le 60^e jour suivant celui de la fin du contrat, si le rendement est jugé insatisfaisant)

Je reconnais avoir pris connaissance du présent rapport d'évaluation de rendement de l'entrepreneur ou du fournisseur dont je suis le représentant dûment autorisé :


(Signature du représentant de l'entrepreneur ou du fournisseur)

(Date)

9 Février 2017

7 EXAMEN DES COMMENTAIRES REÇUS ET RECOMMANDATION

Commentaires de l'entrepreneur ou du fournisseur reçus le : 15/02/2017 ou absence de commentaires

Examen des commentaires reçus

À la suite de l'examen des commentaires reçus de l'entrepreneur ou du fournisseur, la personne ayant réalisé l'évaluation de rendement, de concert avec le directeur de la direction requérante et le responsable de l'encadrement et de la mise en œuvre du processus d'évaluation, précisent ou modifient, le cas échéant, les motifs énoncés à la section 5 du présent rapport.)

Considérant que : Mme Thibeault a commenté les affirmations de M. Forlini de 8 mars 2017 et que les conclusions demeurent les mêmes,

Recommandation :

Nous, soussignés, recommandons de :

Maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant

Rejeter l'évaluation de rendement insatisfaisant

Signatures


Signature de la personne ayant réalisé l'évaluation :

Date

2017-03-22